

COMMUNE de Glières-Val-de-Borne



Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier :

Thomas COUCHOT, Service mutualisé d'instruction du
Droits des Sols, Communauté de Communes Faucigny
Glières :
Tél : 04 50 25 22 50 – Mail : t.couchot@ccfg.fr

Décision
une déclaration préalable

Dossier n° DP0742122500028
date de dépôt : 20/05/2025
date d'affichage du dépôt : 04/06/2025
complet le : 20/05/2025
demandeur : COMMUNE DE GLIERES VAL DE BORNE
représentée par : Monsieur FOURNIER Christophe
pour : Clôture de l'école Tom MOREL
adresse terrain : 95, place DES OISILLONS, à GLIERES
VAL DE BORNE (74130)
parcelles : 110 OA-1035

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le 05/06/2025

ID : 074-200081446-20250605-DP0742122500028-AR



Commune de Glières Val de Borne
Par Monsieur FOURNIER Christophe
place de la Mairie
74130 GLIERES VAL DE BORNE

Objet : Notification d'une décision relative à votre demande de déclaration préalable citée en référence.

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint votre dossier de déclaration préalable pour lequel il n'est pas fait d'opposition sous réserve du droit des tiers. Conformément à ce qui vous a été indiqué dans le récépissé de dépôt, sans opposition, les travaux peuvent être entrepris un mois après la date de dépôt, soit à compter du : **20/06/2025**

Je vous rappelle les formalités que vous devez accomplir :

- **Affichage sur le Terrain** : l'autorisation d'effectuer les travaux doit être affichée sur un panneau visible de la voie publique, dès réception et ce pendant toute la durée du chantier (mentions indiquées dans les articles A 424-1 à 424-4 de l'arrêté du 06/06/2007).
- **Transmission de l'imprimé de Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (D.A.A.C.T.)** : l'imprimé de D.A.A.C.T. doit être adressé en Mairie, dûment complété et signé, dès la fin des travaux.

Veuillez agréer, , l'expression de mes sentiments distingués.

Glières-Val-de-Borne,
Le 04 juin 2025.

Le Maire,
Christophe FOURNIER

